



Huit

Un journal
de Paris VIII.

C'est avec une pointe
de mélancolie que nous
en sentons la nécessité.

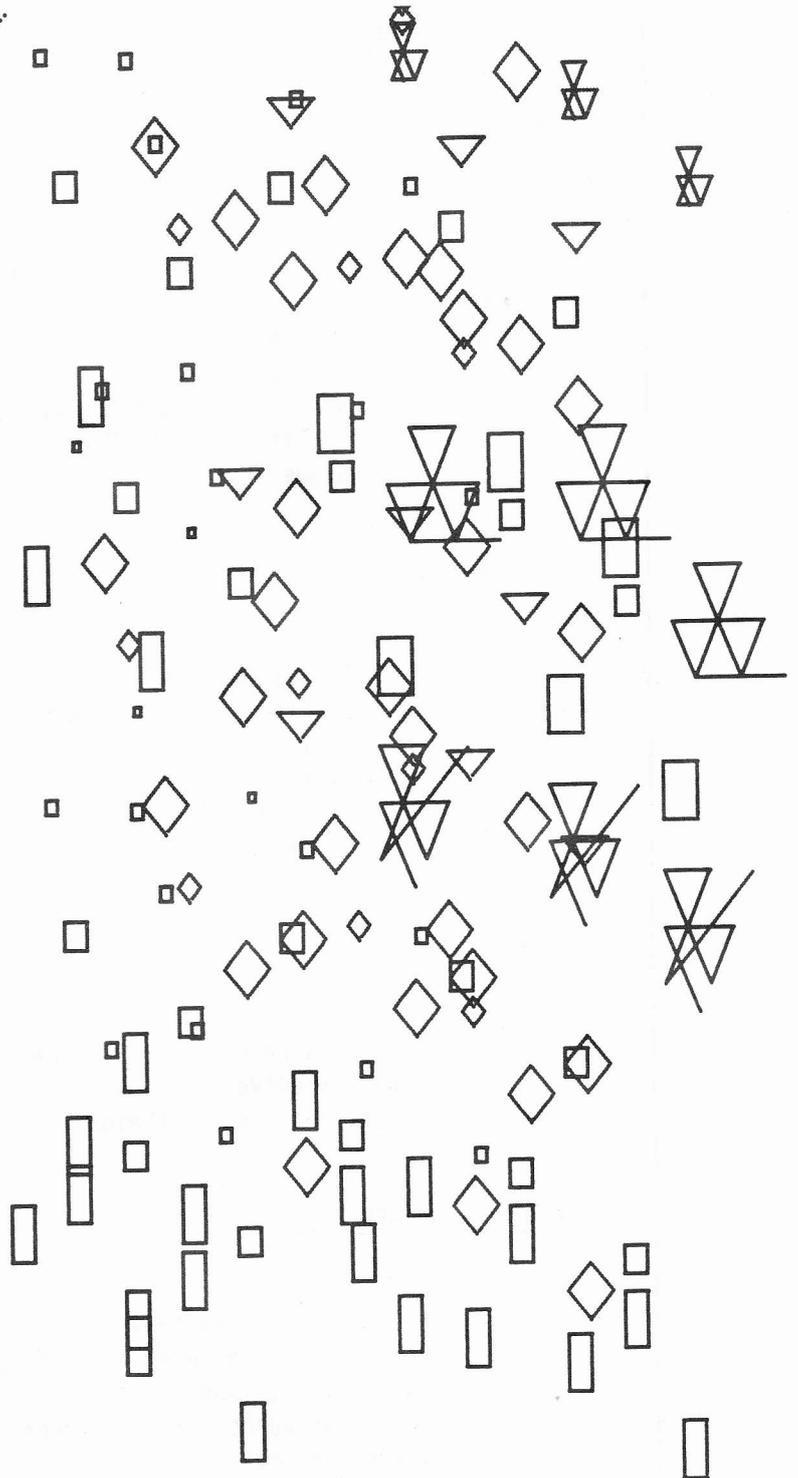
Il n'y a plus d'amphi I.
Des commissions mourantes et
du Conseil souvent désert, peu
d'échos parviennent aux collectifs
de départements qui se réunissent
encore. L'idée même d'Assemblée Générale
devient anachronique, et lentement, le piège
du bâtiment G se referme sur les responsables
et les services.

Se lamenter sur cette situation est un
exercice inutile : plutôt essayer de faire renaître
la dimension du politique dans cette université
en faisant circuler, sur tous les supports
possibles, une information aussi large et plurielle
que possible.

Il ne s'agit pas pour nous de publier un "journal
officiel" ou en quelque manière la "voix du
Président".

Ce journal ne pourra vivre que s'il est pris en
charge collectivement par l'ensemble de l'université
en lui faisant parvenir des informations
"périphériques". En lui adressant critiques,
suggestions, mises en cause, prises de positions.

L'idéal serait que ces débats parviennent, au-delà
de ce journal, à revenir sur la place publique et à
redeviennent la vie quotidienne de notre communauté.



SOMMAIRE

UNE NOUVELLE DONNE ?

- 3 VINCENNES AUJOURD'HUI (CL, FRIOUX)
- 4 LA LOI ET NOUS (M, COURTOIS)
BUDGET

EVOLUTIONS

- 5 COMMUNICATION (F, MELLET)
- 6 ACTION CULTURELLE : LE C.A.D.I.C.
RADIO : UN DÉBUT
- 7 NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS (M, COURTOIS)
AU NOM DE LA SCIENCE (A, BSERENI)
- 8 LES INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES (N, BORGEL)
- 9 L'INFORMATISATION (N, BORGEL, M, MAAREK)
LES LANGUES RÉGIONALES

LES PERSONNELS

- 10 LA C.D.P. : INTERVALLE (F, MELLET)
UNE ENQUÊTE SUR LES PERSONNELS (M.L, AZZOUG)
- 11 LA MOBILITÉ ENSEIGNANTE (CL.FRIOUX)
VACATAIRES
A.T.O.S. : NOUVEAUX HORAIRES
HEURES COMPLÉMENTAIRES : DIMINUTION

EVENEMENTS

- 12 PROBLÈMES DE LA VIDÉO (J, CLANCY)
DROIT EN GRÈVE
REFLEXIONS SUR LA RÉUNION DU CONSEIL DU 16 JUIN (M.A, ROUSSEAU)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 13 RELATIONS INTERNATIONALES (E, ROLLWAGEN)
- 14 L'UNIVERSITÉ EN CHIFFRES (A.M, LANGE ; M.C, LAMICHE)
- 15 PARU AU J.O., PARU AU B.O,
- 16 ÉLECTIONS AU CONSEIL, AU BUREAU DU CONSEIL, AU CHS.
EMMÉNAGEMENTS

Vincennes aujourd'hui

Il en est parmi nous que ce mot exaspère par nostalgie ou remords. Plus sage est de prendre la mesure du temps qui fait partie de la réalité et du sens de chaque chose. Vincennes PARIS VIII à SAINT-DENIS est resté un noeud d'idées force, le champ d'une pratique particulière, une communauté encore serrée.

Le bilan interne qui n'en convient aujourd'hui ? D'abord Vincennes était fait de gens différents qui faisaient des choses différentes. Le système des U.V. dont la souplesse comportait un acquis fondamental pour une rénovation de la finalité universitaire a beaucoup dérapé sous l'effet des circonstances telles que le surnombre ou le cadre obligé des maquettes.

LE NON DIT ET LE N'IMPORTE QUOI

Un schéma atomisé de tête à tête discrétionnaire entre un enseignant et un groupe d'étudiants présente des risques : diluer complètement la mise à niveau méthodologique, condamner le contrôle des connaissances à osciller entre laxisme et sévérité également a priori, entre le non-dit de la présence obligatoire et le n'importe quoi pour le reste, sans formule adaptée de suivi pédagogique (dont devraient relever de nombreux étudiants salariés), enfin éluder l'étape essentielle d'une évaluation collective de l'étudiant à telle ou telle phase de son parcours individuel. D'autre part les disparités de rapport numérique d'un secteur à l'autre ont créé des situations difficilement supportables pour des raisons contradictoires, ici de surcharge dénaturante, plus souvent de surendrement criant. Dans les deux cas est posée la question de la vitesse de croisière propre à permettre le fonctionnement de notre établissement tel qu'il est et tel qu'il peut être. Sachant tout ce que l'hypertrophie ou la dissémination aurait également d'inévitable. Et d'insoutenable certains dossiers revendicatifs mécaniquement tournés vers l'extérieur.

Le contexte, lui, a sensiblement changé. Les démarches d'intégration, la disposition à étoffer nos besoins en espace et en matériel rompent avec l'hostilité antérieure. La refonte annoncée du corps des administratifs est de bon augure. La nouvelle loi en cours d'élaboration a des aspects qui peuvent fonder l'appréhension, mais d'ores et déjà ses options cadres formulent la mission universitaire dans des termes qui se rapprochent de nos orientations (conception large de la formation continue, rapport au baccalauréat). Les textes de structure vont faire une place renforcée à l'initiative pédagogique concrète et diversifiée, appelée à fonder de nouveaux découpages et de nouveaux rythmes. D'une façon ou d'une autre les groupes de pilotage de formation vont devenir les centres nerveux du système longtemps prisonnier du cercle vicieux des départements tubulaires, (par la grâce des maquettes obligées) et des U.E.R., cadres électoraux vides, les uns comme les autres mal adaptés à une participation réelle des usagers particulièrement des étudiants. Les conseils recevront des pouvoirs nouveaux pour que les dispositifs de moyens en personnel, heures et budget soient gérés en rapport direct avec ces finalités.

Le nouveau conseil scientifique répondra conjointement des orientations de l'enseignement et de la recherche dans un nouveau style de responsabilité.

Il faudrait parler enfin de l'évolution du contexte local. Ces dernières années ont vu se multiplier les propositions pluridisciplinaires transversales liées à de

nouveaux objets, à l'environnement, aux technologies, aux perspectives de ce qu'on appelle la vie active. Une remarquable disposition à l'initiative se fait jour parmi nous, qui souvent bute sur des contraintes réglementaires de tous ordres qu'on peut espérer voir réduire par la loi.

JALONNER LE CAP ...

Dans cette conjoncture, où les éléments de crise et les éléments d'issue s'équilibrent autrement, quel cap choisir ?

Depuis plus d'un an les initiatives du Conseil en jalonnent les grands traits.

Le point capital est, à partir de nos expériences, de nos options et de la demande qui s'exprime en notre direction, de continuer à dégager avec une détermination croissante un projet d'université, c'est à dire une base de choix prioritaires et cohérents en matière d'objets d'enseignement, de recrutement étudiant, de rapport à la vie sociale.

A partir de ce projet doivent s'engager :

1) Une réforme et une élucidation de nos pratiques pédagogiques allant dans le sens du tutorat, d'évaluations collectives régulières, d'une formation méthodologique plus systématique.

2) Un redécoupage institutionnel appuyé sur les nouvelles dimensions proposées par la loi (départements de formation, unités de formation et de recherche) et qui fait de la séquence pédagogique mono ou pluridisciplinaire, plus ou moins engagée dans le fondamental et le rapport professionnel, le chaînon de base de l'organisation opérationnelle de l'université.

3) Une nouvelle politique des moyens qui ne soit plus à la remorque d'états de faits et de stratégies corporatistes.

NOTRE CRENEAU

Cela suppose, sur le fond d'une option gouvernementale d'expansion de la fonction universitaire, la fixation et le respect d'une capacité d'accueil de notre créneau propre, quantitative et peut-être catégorielle, afin que soit créées les conditions d'exercices les plus adéquates et que le potentiel soit utilisé de la façon la plus complète en rapport avec nos options majeures. C'est sur la base de ces options que reposera également la gestion des postes et des moyens complémentaires (création, redéploiement, heures complémentaires etc...).

Notre expérience, nos acquis, et je dirais notre tempérament, doivent faire que ce tournant évite l'écueil du dirigisme, que la diversité de nos clientèles étudiantes demeure, avec la liberté de parcours qui doit en découler. Pour cela il doit moins s'agir de corser la trame ouverte de nos enseignements que d'améliorer le pilotage de chaque étudiant au milieu d'elle dans une relation différenciée aux formes complémentaires de demandes relevant de la formation initiale ou continue, du rapport aux professions ou au cheminement personnel. La richesse et l'originalité de notre institution tiennent à ce qu'elle est autre chose qu'une machine à débiter des diplômes complets ou des premiers emplois. C'est précisément pour sauvegarder la crédibilité de cette autre chose qu'il nous faut améliorer la cohérence et le cadre mis à la disposition de chacun.

UNE NOUVELLE DONNE ?

La loi et nous

Il est presque impossible, vu d'ici, de comprendre les passions que suscite la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. Que la droite s'en indigne, soit. Que les syndicats étudiants aient lutté contre la sélection à l'entrée du second cycle : une bonne chose. Mais peu de changements sont prévisibles dans notre fonctionnement à partir du texte même de la loi.

Il a quand même été possible d'y trouver des motifs de satisfaction.

Tout d'abord dans les objectifs : mission culturelle de l'université, intégration de la formation permanente dans les missions et dans le fonctionnement de l'université, développement des langues régionales : tout cela correspond à ce que fait (ou veut faire) Paris VIII.

Trois caractéristiques majeures de notre "spécificité" s'y trouvent également confortées : l'accès des non bacheliers (mais en termes si vagues !), la possibilité de contrôle continu sans examen, l'égalité de droits entre français et étrangers aux niveaux enseignant et étudiant (mais non pour les personnels ATOS !).

Enfin, au niveau des structures, l'institutionnalisation des départements (avec statuts, et donc représentation étudiante), du conseil scientifique (qui pourra être une instance où s'élaborent les choix fondamentaux), et d'un conseil des études (commission pédagogique ?) : tout cela peut donner des cadres à une vie plus démocratique.

AUTOCRATIE

Reste que les élus étudiants sont moins nombreux : cela facilitera peut-être les débats, diront certains. Cela ne risque-t-il pas aussi de renvoyer les étudiants à l'indifférence et à la passivité ? Reste aussi que les pouvoirs du Président sont renforcés : palliatif à l'irresponsabilité de certains enseignants sursure-t-on. Mais risques aussi d'autocratie.

En fait, il devient de plus en plus clair que tout se jouera dans les décrets d'application. Comment se feront les procédures d'habilitations ? Maintiendra-t-on le système paralysant des maquettes ? Que deviendront les diplômés d'université, dont la loi ne parle pas ?

ISOLATIONNISME

Surtout, comment va se faire la réforme des premiers cycles ? Ce peut être une occasion de mettre à plat le système, de réfléchir au fonctionnement réel de la pluridisciplinarité, de l'accueil, de l'acquisition de langages et de méthodes de travail. Ce peut être l'occasion de mettre en cause l'isolationnisme des départements, et de réfléchir à des formules originales de prestation de service, etc.

Mais le plus grand danger, là aussi, est que rien ne bouge. On voudrait bien ne pas voir s'inscrire tout le remuement législatif et réglementaire actuel au grand chapitre des occasions manquées.

Maurice COURTOIS

COLLOQUES PARIS VIII

BALZAC le siècle, le roman, le politique

23,24,25 juin 1983

Université PARIS VIII. Amphi I

---000000---

VERS QUEL NOUVEL ORDRE MONDIAL

28,29,30 septembre et 1er octobre 1983

Grand amphithéâtre de la Sorbonne

---000000--

LES MANUSCRITS DE STENDHAL

novembre 1983

Université PARIS VIII et ENS. Rue d'Ulm.

---000000---

LA MUSIQUE CONTEMPORAINE EN R.D.A.

novembre 1983

Université PARIS VIII.

BUDGET

Le budget de l'université pour l'exercice 1983 n'a pas été accepté par le Conseil à la majorité requise, soit les 2/3 des membres élus.

Ce budget doit être arrêté par le recteur. Cela signifie que lui seul décide pour cette année la répartition des recettes et subventions sur les différentes lignes de ce budget.

L'administration de l'université en attendant cette répartition ne peut engager aucune dépense sans autorisation rectorale.

Seul le fonctionnement des services communs et des U.E.R. est couvert jusqu'à la concurrence des 5/12 du budget de l'année 1982. Aucune subvention de quelque ordre qu'elle puisse être n'est envisageable pour l'instant.

Communication

La communication est à l'ordre du jour dans l'université.

Des projets pédagogiques cherchent depuis plusieurs mois leur cohérence dans ce secteur. Certains, dans une optique proprement communicationnelle, sont orientés vers l'étude des processus de communication, des codes et des interactions, et cherchent à renouveler pour une part la problématique linguistique ou psycho-sociale. D'autres s'appuient sur un développement de recherches technologiques et sociologiques, éventuellement liés à des applications et productions : Radio "Multi-Médias" s'apprête à fonctionner en vraie grandeur dans l'université.

De l'extérieur, l'université est sollicitée en outre pour la conception, le développement et l'évaluation du câblage de la Seine Saint-Denis (Réseau de Télévision Multi-Canaux). Christian Malapris, du Centre National de Documentation Pédagogique, chargé d'une mission sur les potentialités du système éducatif dans le domaine audiovisuel, a des préoccupations largement homogènes à celles de l'université, qui développe une expérience pilote originale de circulation de l'information dans l'institution, en utilisant les techniques modernes, et notamment l'informatique. Le rapport d'Armand Mattelart et Yves Stourdze : *Société, Culture, Communication* le souligne bien : PARIS VIII semble en mesure de prendre dans ce secteur de nombreuses initiatives "de pointe" et d'être un élément de dynamisation du potentiel universitaire.

Tout cela rend possible d'envisager de "nouvelles donnes" pour une "Université de la Communication" dont Jean François LACAN parlait dans le supplément du Monde du 5 juin 1983 (l'Université à la Recherche de sa Mission).

Ce serait renouveler les enjeux originaux de sa fondation, que l'on retrouve dans certains aspects de la loi Savary. Par exemple : le caractère interdisciplinaire d'une pédagogie liée à un apprentissage de la recherche et tenant compte des apports culturels originaux et des expériences professionnelles des étudiants ; un effort vers une gestion alternative par la pratique et le relai des commissions ; un style de vie collective fondée sur la communication, y compris dans ses dérapages et contradictions associant dans le mouvement de son histoire l'ensemble des usagers.

En quinze ans, ces enjeux ont été progressivement et largement entamés : il s'est constitué des "territoires" disciplinaires, par protection réflexe contre une politique Malthusienne hostile et une logique mécanique de gestion de la pénurie ; l'asphyxie des pratiques pédagogiques était dans la logique des maquettes nationales ; l'inflation du nombre des étudiants était en contradiction avec une pédagogie fondée sur le groupe dès lors que l'expérience n'était pas généralisée à toutes les universités (comme le suggérait le rapport SCHWARTZ) ; enfin, la crise institutionnelle "terminale" a rendu peu crédible politiquement le refus du transfert contre lequel l'institution n'a pu se mobiliser de façon cohérente.

Renouer avec les enjeux fondateurs, établir un bilan critique sans complaisance ni mauvaise conscience des succès et des échecs de l'expérience, en dégager les points forts, les potentialités voire les "axes d'excellence", tels étaient les objectifs des Assises organisées quelques mois après le transfert. Cette réflexion prospective s'est poursuivie après le 10 mai 1981 prenant pour cadre l'avant projet de loi et la consultation animée par Claude JEANTET pour le compte

d'un Ministère de l'Education... de nouveau "Nationale". La communication enfin rétablie ?

Un groupe important d'enseignants saisit l'occasion du Colloque National et des Assises régionales de la Recherche et de la Technologie, fin 1981, pour poser la question des relations entre "Arts, Technologies et Sciences Humaines" - Une contribution "Technologies et Lien Social" est établie à partir de projets d'enseignements et de recherches confrontés et mis en cohérence selon une conception originale, plus "culturelle" qu'"industrielle" de la logique "Filière Electronique": sur la base d'un schéma "Information, Communication, Création, Multimédias".

Cette réflexion aboutit, en mars 83, à un projet d'enseignement intégré de communication, information, et technologie nouvelle, autour d'une maquette de licence d'information et communication. Cette proposition n'ayant pas été acceptée par le ministère - non prioritaire - la réflexion se continue, et devrait déboucher l'année prochaine sur d'autres propositions et regroupements. Avec la perspective d'un axe "communication" dans les futurs premiers cycles.

L'université se dote en outre progressivement de moyens de communication et d'évaluation adaptés à ses missions : une cellule d'Information et d'Orientation, un Centre d'Action et Diffusion Culturelle (voir page), des Presses Universitaires, une station de Radiodiffusion, un dispositif de communication institutionnelle et de modernisation de la saisie du traitement et de l'édition de données et documents multimédias utilisant les techniques les plus élaborées traitement de texte, informatique, etc.

Nous rendrons compte, dans les prochains numéros de ce journal, des activités d'enseignement, recherche, création du secteur "Information, Communication, créations multimédias" et des enjeux économiques, culturels et sociaux des technologies associés.

François MELLET

Participent au projet "Communication" :

- Communication FLF
- Sciences de l'Education
- Ecriture et Communication
- Information et Société
- Art et Technologie de l'Image
- Documentation

avec l'appui des laboratoires Synthèses de l'Image, Traitement de Textes, Informatique et Psychologie, Image électronique...

EVOLUTIONS

Action culturelle

CENTRE D'ACTION ET DE DIFFUSION CULTURELLE (C.A.D.I.C.)

Dans la logique de l'extension de la mission culturelle de service public de l'université un "Centre d'Action et de Diffusion Culturelle" a été créé. Les membres du Centre sont des associations déclarées ou de fait agréées annuellement par son conseil, ou à défaut par son bureau.

SUSCITER DES PROJETS

Le Centre est au service des usagers actuels et potentiels de l'université, plus particulièrement en relation avec l'environnement local et régional (lycées, comités d'entreprises, maison de jeunes, centres culturels, associations, collectivités locales et territoriales...). Il a pour objet de :

- 1 - promouvoir au sein de l'ensemble des composantes, instances et usagers de l'université une réflexion sur cette mission culturelle et les modalités de sa mise en oeuvre.
- 2 - susciter des projets de toute nature relevant de sa vocation: création, animation et diffusion culturelle, manifestations, colloques, expositions...
- 3 - aider à la réalisation et à la coordination, d'initiatives culturelles extra académiques précises liées à sa mission dont seraient titulaires les départements, services, associations, groupes autonomes sur projets d'étudiants, enseignants, personnels administratifs etc...
- 4 - participer par son action à l'établissement de meilleures conditions pour l'exercice des activités académiques: amélioration et animation du cadre de vie, aide à la vie associative, actions de formation permanente culturelle pour les étudiants et les personnels, clubs...
- 5 - diffuser largement à l'intérieur comme à l'extérieur toute information en rapport avec ces activités.

ASSOCIATIONS ET MECENAT

Il associe, informe et assiste les personnes, groupes, associations titulaires de projets conformes à ses objectifs se déroulant dans un cadre associatif sous deux modalités: - une modalité large, ayant vocation à intéresser l'ensemble des usagers. Les projets peuvent être organiquement liés au Centre (exemple Radio Multi-Media). - une modalité restreinte, correspondant à des vocations plus étroites. Les projets correspondants sont susceptibles d'être assistés, sur leur demande pour la poursuite de ses objectifs.

Le Centre doit disposer à la diligence de ses animateurs et sous la responsabilité de l'université de moyens de toute nature mis à la disposition par l'université; de subventions extérieures: collectivités locales, comités d'entreprises, mécénat...; de ressources propres sous forme de cotisation, dons...

PREMIERES RÉALISATIONS

- une structure aérienne réalisée dans l'université par un groupe d'étudiants d'Arts Plastiques, au dessus de la passerelle Bât. A - Bât. F.

- une intervention "d'art éphémère" à la station de métro Porte Maillot en collaboration avec des étudiants d'Arts Plastiques (qui sera reproduite dans d'autres métros y compris à l'étranger).

Pour tout projet contacter Marie-Christine LAMICHE.

Radio : un début

Le dispositif radiophonique mis en place en 1982 est maintenant prêt à fonctionner.

La grille expérimentale destinée à tester cette capacité est articulée en quatre axes :

- Information, communication locale, intervention
- Expérimentation pédagogique
- Diffusion culturelle et scientifique
- Création d'objets radiophoniques et productions sonores

Si ce projet vous intéresse et que vous pensez pouvoir contribuer à son développement, vous êtes conviés à rejoindre la commission radio qui aura vocation à rassembler et confronter les projets. Une équipe sera chargée de transformer ces projets en réalisations techniques et de les programmer sur la fréquence.

Les possibilités sont nombreuses, en direct ou en différé et peuvent inclure :

- Reportages et diffusion pédagogique
- Informations universitaires
- Tables rondes, colloques, conférences ...
- Créations et productions artistiques
- Recherches sonores, etc ...

Pour toute contribution, réflexion, proposition ... Vous pouvez joindre :

- Au studio radio le technicien Christian Lemontier poste 12.80
- Pour le centre d'Action et de diffusion Culturelle, Marie-Christine Lamiche, chargée des affaires culturelles et relations extérieures et Sonia Yesid secrétaire de la commission radio, postes 16.10 - 16.12
- A la direction de l'université, le chargé de mission, François Mellet.

Nouveaux enseignements

L'examen des nouveaux enseignements proposés par le Conseil de l'université est instructive : car plus qu'une carte des formations classiques, elle donne une image des nouvelles orientations possibles, en particulier à une période de mutation qu'on voudrait espérer réelles.

La première constatation peut rendre perplexe : la quasi totalité de ces nouvelles formations se situe au niveau du second cycle. C'est justifiable, certes : il est plus facile de lancer un enseignement pluridisciplinaire à ce niveau, les étudiants connaissant au moins une ou deux disciplines. Mais s'il s'agit d'une stratégie enseignante de recul vers les niveaux les plus valorisés, et de fuite devant les grosses masses de certains premiers cycles, c'est plutôt décourageant. Laissons-là cette pensée : de toutes façons, le problème des premiers cycles reste posé.

Il en est heureusement d'autres : d'abord le souci de professionnalisation. En donnant à des musiciens ou à des artistes une formation complémentaire de gestion, d'animation, de rédaction, etc, pour qu'ils puissent s'insérer dans des professions de critique d'art, d'organisateur d'expositions, de disquaires, d'animateurs. En donnant à des littéraires une compétence minimale d'informatique.

Ce qui est peut-être le plus intéressant intellectuellement est l'orientation culturelle. Toute une série d'enseignements se consacrent à l'étude pluridisciplinaire d'une aire géographique : comme si la conception un peu impérialiste et abstraite de la discipline théorique permettant de tout traiter dans son langage faisait place à une attitude plus respectueuse de la réalité complexe, des structures contingentes, qu'il faut plusieurs approches pour arriver à cerner.

VOCATION INTERCULTURELLE

Personnellement, j'aurais tendance à penser que ce qui est le plus proche de ce que Vincennes - et elle seule - par son histoire et son public a vocation à traiter est un ensemble voisin d'enseignements : l'histoire des sciences, l'anthropologie culturelle, et tout ce qui a trait aux contacts, géographiques et historiques entre les différentes cultures, ou modes de pensée. Sans doute ne peut-on restructurer l'université autour de telles idées. Mais on sent qu'elles gagnent du terrain, ici et là : autour de la mathématique et de la civilisation chinoise par exemple, ou, pourquoi pas, de la littérature comparée.

Reste l'ensemble des projets technologiques : arts et technologie se développe. Musique et technologie n'a pas vécu. D'autres projets sont en cours. On a l'impression que le développement n'est pas à la mesure des ambitions. Peut-être est-ce l'écologie qui réussira à combler le fossé entre "littéraires" et "scientifiques" ? Tout autant que les cultures, la culture technique est pourtant ce qu'il faudrait rendre accessible à des hommes du XXI^e siècle.

M. COURTOIS

Au nom de la science

Que penser du déferlement des restructurations des enseignements dans notre université : filières, regroupements d'UV, organisations de certificats, d'attestations d'études, de diplômes d'université, etc...

Depuis le transfert à Saint Denis, l'éclatement et l'atomisation des enseignements semblent devenus intenable à ceux qui ne connaissent pas (encore) l'heur d'une légitimation nationale, qui ne sont pas, par exemple, solidement installés, dans la rigidité et la sécurité d'un cursus normalisé.

Deux types de discours enseignants se dégagent à Paris VIII. L'un, "hygiéniste", faisant retour, et accentuant le souci méthodologique auquel l'étudiant est invité à se plier : point d'accès à des séminaires spécialisés sans avoir fait la preuve de l'aptitude à consulter et constituer des documents, une recherche, à développer le sens de l'analyse. L'autre, pressant la diversité conjoncturelle de la demande étudiante (informaticiens, linguistes...) face à un public d'étudiants non-francophones, cherche néanmoins à innover des réponses pédagogiques inédites.

La différence de ces deux discours manifeste pourtant une même incapacité des enseignants à être questionnés par la demande étudiante. Qu'il s'agisse de la plainte (hystérique) ou du recours (obsessionnel) aux exigences

méthodologiques aseptisantes, le statut et l'identité des enseignants sont en question. Évitée par la réponse technique ou dissoute dans l'attentisme, cette question de l'identité fait retour, en refoulant celle de l'Autre de l'université, dans/par la série des mesures techniques mises en place par les enseignants et les organes de pouvoir institutionnel.

Comment ne pas déceler, dans ce parti pris massif d'organiser ou dans la (plus ou moins) bienveillante attention portée aux étudiants, le profond malaise des enseignants ? Quel est leur rapport à l'objet du savoir et du discours universitaire Comment équilibrer le problème balancier qui oscille de son élaboration à sa transmission ? Comment gérer l'intervalle qui les sépare ?

De cursus libre, il n'en est (presque) plus question, la circulation des étudiants est de plus en plus réglementée, entravée dès l'entrée qui l'affuble désormais d'un dossier et dicte des quotas. Les cursus bloqués se multiplient, la structure verticale des études s'accroît. IV livres et sous-dominantes sont absorbées peu à peu par les stratégies d'alliance des enseignants qui s'appliquent à maîtriser, contrôler, canaliser le reliquat d'une libre circulation, interne et externe, qui a fait la richesse innovante de Vincennes. Et même sa cohérence, à condition de la percevoir au niveau des étudiants, et non des enseignements.

A travers ces stratégies, essentiellement déployées à des niveaux avancés, voire privés (formation permanente), l'université renonce à la fonction d'"alphabétisation" culturelle, endossée dans l'après 68. Pour cela, l'horizon mandarin se propose et s'impose comme référence et idéal d'identification.

EVOLUTIONS

Hors du Nom point de salut ! Et prolifèrent les instituts, le tutoring, les regroupements nominaux signifiants. Ne nous trompons pas sur les ressorts implicites des mesures aseptisantes des enseignements et du fonctionnement institutionnel. Face aux débordements des demandes étudiantes, encouragées néanmoins pour rester lieu universitaire héroïque, l'institution devient le lieu exclusif des enseignants, géré par eux, pour eux, sans interlocuteur, pour promouvoir en Nom Propre la bâtarde de leur filiation dans les cahots de son histoire.

Les étudiants, singulièrement absents et silencieux, hors de la pantomime des débats codifiés et des crises

symptomatiques, ne sont là qu'à l'appui, otage et prétexte d'une revendication narcissique qui rêve de revêtir du label scientifique le discours universitaire.

Opération certifiante par laquelle la prolifération des mesures techniques a pour enjeu de force les questions en prétendant y répondre et éviter aux enseignants d'être mis à l'épreuve de la demande de l'Autre et questionnés par elle. Opération banale, au demeurant, qui empêche l'Autre de se constituer sujet de son désir et de sa demande et court-circuite les rapports d'échange véritable et les termes d'un contrat vivant.

Au nom de la Science !

Alice BSERENI

Les inscriptions pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques sur fiche informatique, mises en places cette année, devraient, en 1984-85, être organisées d'une manière plus efficace compte tenu de l'expérience, et des remarques faites dans les départements et services.

Voici les étapes envisagées

1 - l'étudiant remplit sa fiche portant les codes des U.V. qu'il compte préparer ce semestre. Elle se compose de deux parties, dont l'une est transmise au service informatique, l'autre reste au département.

2 - ces fiches traitées par le service informatique donnent les listes d'inscrits à l'U.V. qui est retournée à l'enseignant fin novembre,

3 - l'enseignant corrige et complète cette liste et la renvoie au S.I. (15 décembre)

4 - la liste complétée et corrigée est retournée à l'enseignant et c'est sur elle que sont indiqués les résultats. Si nécessaire un additif pourra être adjoint.

5 - La liste des résultats est traitée et transmise au service des U.V. et au département au 15 mars.

Ce schéma demandera quelques délais pour sa mise en place. Par exemple les additifs deviendront de plus en plus réduits. Il n'est pas étonnant que durant quelques temps, ils soient excessifs. Si on peut espérer les rendre négligeables, il ne faut pas envisager leur disparition : des cas particuliers devront toujours être pris en compte.

Au second semestre reproduction d'un schéma semblable.

Les conséquences pour l'institution

La mise en place de ces procédures aura sur l'activité de chacun des conséquences qui ne sont pas faciles à prévoir. On peut toutefois en esquisser quelques points.

- La mécanisation de tâches répétitives dégagera enseignants et personnels administratifs de ces tâches.

Par contre une information plus complète, une assistance plus continue devra être envisagée si on veut éviter une uniformisation des pratiques.

- Les pratiques pédagogiques des divers départements deviendront plus transparentes, mais ces procédures peuvent favoriser les structures les plus rigides, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

- Sur ce même plan, il faudra réfléchir aux problèmes posés par la coexistence de modes pédagogiques différents, voire opposés quant à la rigidité.

- De même la mise en place de l'informatisation si elle s'accompagne d'une volonté aveugle de normalisation et de contrôle peut conduire à d'étranges situations.

Cette liste est à compléter en faisant preuve d'imagination si on veut éviter des catastrophes.

Que peut-on en tirer ?

On peut essayer d'imaginer toutes les informations qui peuvent être accessibles à partir de ces listes. Sans être exhaustif voilà quelques indications :

- Etudiants par U.V., par secteur, par filières
- Echanges réels entre départements
- Contrôle des flux
- Encadrement pédagogique réel
- Encadrement administratif
- Implications budgétaires
- Suivi des évolutions et des mouvements de la population étudiante
- Répartition des salles

La possibilité d'accéder à une telle masse d'informations posera à la communauté "PARIS VIII" des problèmes de règle de vie, de déontologie qu'il ne faut pas se masquer : qui aura accès à l'information ? quand, comment, pourquoi il s'en servira ?

Tout cela mérite qu'on y pense.

Norbert Borgel

Informatisation

Fin 1981, une charge de mission à l'informatisation était définie. Il s'agissait de tenter une informatisation plus intégrée de l'ensemble des fonctionnalités en jeu dans l'université. Un service informatique fort de deux programmeurs et de deux administratifs assurait un service énorme avec de trop faibles moyens et la dispersion des sites de travail n'arrangeait pas les choses. Il est très vite apparu qu'il fallait étoffer le service tout en laissant une zone de fonctionnement alterne, susceptible de digérer les coups de feu, de participer à la conception d'ensemble, enfin de pratiquer lors des diverses applications envisagées une autoformation des personnels qui entreprennent de travailler avec les méthodes informatiques sur un contenu dont ils conservent la maîtrise.

Par ailleurs la modicité du budget alloué à l'opération "informatisation" nous a contraints à user de techniques "bout de ficelle" qui ont permis une sorte de bassin de décantation conceptuelle. Il en fut ainsi lors de l'équipement des divers services de la Scolarité avec une filière microfiches. Nous avons ainsi traité le problème de l'engorgement papier du service des U.V. et anticipé celui de l'archivage nécessaire de tout le passé "U.V. diplômés" de l'Université PARIS VIII.

Ultérieurement, l'équipement en lignes dits "à continuité galvanique" de quelques bureaux au sein toujours du service de la Scolarité permettra la saisie des données dans les locaux équipés et la consultation de fichiers plus centralisés. Dans ces deux cas les budgets engagés sont insignifiants en regard des services attendus.

L'EQUIPE D'INFORMATISATION

Parallèlement à la restructuration du service informatique et sous la contrainte de "l'évènement" inscriptions pédagogiques, une équipe d'informatisation se mettait en place cahin-caha avec des personnels le plus souvent vacataire. Un débat s'instaurait alors pour savoir si c'était le service informatique qui s'étoffait ou si la création d'une entité distincte "cellule" ou que sais-je s'imposait, avec les conflits de compétence que cela entraînait entre le service, entité administrative, et la "cellule" relevant de la charge de mission. Ce débat est à l'heure qu'il est dépassé, puisque chargé de mission, secrétariat général et bureau du conseil tombent d'accord sur le fait qu'il y a une seule entité administrative, le service informatique, et un chargé de mission faisant appel à ce service lorsque nécessité il y a.

Néanmoins, en attendant que les postes suivent, le fonctionnement par vacations autorise plus de souplesse (tout en fragilisant des pans entiers de la tentative). Il convient cependant de noter que se dégage de tout cela sinon un organigramme théorique du service informatique mais des tendances :

- 1 - Il faut étoffer le service informatique centralisé dans les domaines suivants :
 - suivi des dossiers
 - dialogue entre le personnel administratif et les informaticiens du service
 - maîtrise par le même personnel administratif d'un certain nombre de "pans" technologiques (transmission à distance, consultation interactive, rapports avec la sous traitance).

- 2 - Par ailleurs il faut décentraliser un certain nombre de fonctionnalités qui sont en rapport soit avec les "filiales" pédagogiques soit avec la recherche, la formation continue, la structure documentaire au sein de PARIS VIII

- 3 - Il faut donc prévoir un décentrement de la charge du travail induite dans ces filiales pédagogiques en créant l'embryon d'un service commun qui assurerait une meilleure coordination entre les services centraux et les filiales pédagogiques. Pour la période transitoire il sera beaucoup fait appel aux étudiants avancés pour que ce dialogue inclue le monde étudiant.

Enfin tout cela permettra, maîtrises acquises, d'entamer le dialogue avec la région et les autres instances de formation dans l'Ile de France voire sur certaines tentatives plus spécifiques avec des correspondants français et étrangers

L'AUTOFORMATION

Tout cela devrait entraîner les usagers concernés : enseignants, enseignés, administrateurs, dans un processus d'autoformation dont les principaux artisans seraient les techniciens du service informatique, l'équipe d'informatisation, les étudiants avancés en informatique voire certains des enseignants de la filière pédagogique informatique.

On notera à cet égard, l'augmentation de besoins d'équipement spécifiquement informatique (que ne pourra à lui seul assurer l'actuel département d'informatique) dans des formations comme le traitement de textes, l'AES, ainsi que la formation continue et la recherche.

Norbert Borgel
Marcel Maarek

Les langues régionales

Comme le prévoit la future loi d'orientation, le ministère s'intéresse au développement des langues régionales de France. Une circulaire prévoit l'octroi de 100 heures complémentaires accordées aux universités proposant un enseignement de langues régionales. Paris VIII s'est mis sur les rangs pour le basque, le breton, le catalan, et l'occitan. Si les heures sont accordées, un Certificat de spécialité serait mis sur pied, par collaboration entre les départements de langues opprimées et de linguistique appliquée, visant, entre autres, à former des enseignants pour les lycées, à donner des connaissances linguistiques aux administrateurs régionaux, etc.

LES PERSONNELS

La C.D.P. : intervalle

La commission de défense des personnels s'est mise en sommeil. Aucun candidat ne s'est présenté aux élections lors du renouvellement statutaire prévu. Quels que soient les attendus, il est apparu à l'ensemble de ses composantes - y compris l'administration - qu'elle ne pouvait plus continuer sous les mêmes modalités, voire avec les mêmes objectifs.

Le principe de cette institution est irremplaçable - même si son fonctionnement demande à être revu. La crise, déjà ancienne, a culminé avec la réflexion sur l'organigramme, les flottements liés aux "règles" du mouvement interne - elles-mêmes flottantes -, et surtout avec la perspective de "normalisation" annoncée par J.J. Payan, Directeur général des enseignements supérieurs. En tout état de cause, il manque dans cette université une politique positive et dynamique du personnel, impliquant une réflexion sur les perspectives de carrière et de reclassement, sur la formation des personnels et les désirs de mobilité. Et sur les moyens

d'associer les personnels aux grands projets de rénovation de l'université.

Une telle politique n'est évidemment crédible qu'associée à un ressaisissement et à une réflexion collective sur les pratiques dans un nombre significatif de secteurs. L'arbre ne doit pas cacher la forêt, ni les carences de quelques uns - demeurant pas plus importante qu'ailleurs sans doute - jeter un discrédit trop facile sur l'ensemble des personnels et de l'administration.

Il est évident que l'enjeu est de taille, il en va aussi des "acquis" des personnels et plus généralement d'un rapport original au travail qui s'est développé parfois. Tout ceci peut être défendu et argumenté. A condition que la question des rythmes de travail, diversifiés au delà d'une norme abstraite de façade, soit posée d'une manière responsable dans les services et les départements.

Une pratique personnelle de la C.D.P. pendant plusieurs mois m'est apparue très enrichissante ; elle ne me permet certes pas d'apporter des réponses précises et définitives, mais je souhaite, pour l'avenir, pouvoir contribuer à poser les questions permettant de ne pas fuir les problèmes.

François MELLET

Enquête sur les personnels

Cette enquête doit permettre de dresser une image exacte des fonctions exercées par les personnels, de leur qualification professionnelle, de leurs titres et diplômes...

Elle concerne tous les personnels ATOS attachés aux établissements d'enseignement supérieur : fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels, "hors statut". Pour ces derniers il est précisé que ne doivent être pris en compte que les personnels recrutés avant le décret du 28.3.77. Mesure restrictive en contradiction avec les projets de loi qui viennent d'être adoptés par le Parlement et qui prévoient que tout emploi dans la Fonction Publique sera occupé par un fonctionnaire titulaire.

L'enquête est composée de 3 sous-dossiers :

- sous-dossier I à remplir par le service du personnel intitulé "situation personnelle, administrative et financière de l'agent" signé par le chef d'établissement et l'intéressé.

- sous-dossier II à remplir par l'intéressé contenant la description des fonctions exercées, des activités, études, travaux, organisation du travail signé par l'intéressé et le chef de service.

- sous-dossier III à remplir par le chef de service également sur les fonctions exercées par l'intéressé. Il est également signé par le chef de service et par l'intéressé.

Une commission paritaire locale composée de 20 membres (10 de l'administration 10 des syndicats) doit être mise en place dans chaque établissement. La

représentation syndicale étant calculée au niveau académique elle donne pour PARIS VIII : 5 FEN - 3 CGT - 1 CFDT - 1 SNAU-DEN. Cette commission a pour tâche de contrôler l'authenticité des dossiers.

L'ensemble des dossiers devra être retourné au Ministère entre le 10 juin et le 10 juillet (note de service du 13 avril 1983) pour être dépouillés et traités au niveau national par des commissions d'experts dans lesquelles les syndicats seront représentés.

Marie-Louise AZZOUG.

DERNIERE MINUTE

La constitution d'un groupe de travail pour la "mise à plat" des statuts de la C.D.P. a été proposé par une réunion intersyndicale (CGT, SGEN, Liste AG) qui s'est tenue le 27 juin. Ce groupe aurait pour objet de réfléchir aux conditions de fonctionnement de la C.D.P. et proposer des statuts, et des critères de nomination au mouvement interne, qui après accord des syndicats seraient soumis à un vote du Conseil. Une telle procédure devrait permettre l'organisation de nouvelles élections en octobre.

Dans l'intervalle a été évoquée la constitution d'un "groupe de vigilance", qui veillerait au maintien et à l'application des règles du mouvement interne, selon les critères adoptés lors du dernier vote de la C.D.P., et notamment par une publication régulière des postes disponibles.

La mobilité enseignante

Ici est là quelques enseignants ont demandé à quitter notre université avec leur poste. Le Conseil s'est exprimé sur ce point dans le texte suivant.

Le conseil de l'Université PARIS VIII, réuni en formation restreinte le 17 mai 1983 décide de ne donner cette année aucun avis favorable à un transfert de poste vers une autre Université et de réexaminer les demandes en 1984.

En effet, la nouvelle loi d'orientation et le futur décret sur les carrières vont modifier à la fois le fonctionnement pédagogique des Universités et les conditions de mutation des universitaires (enseignants).

Le conseil souhaite que la nouvelle organisation mette en oeuvre une conception positive de la mobilité, qui permette des regroupements répondant aux finalités de la recherche comme à celles de la formation.

La mobilité est chose normale et saine. Elle n'a aucune raison de s'appuyer sur la piraterie.

Les formules réglementaires abondent : faire candidature sur un poste vacant ailleurs ; faire en sorte qu'un autre établissement obtienne une création ou redéploiement de ses postes.

Dans tous les cas de figure sous une forme ou sous une autre il faut compter avec la volonté de l'établissement d'accueil et l'accord de l'établissement de départ. Quelques cas récents ont montré que le Ministère n'était pas disposé à transiger sur ce point. Il faut s'en féliciter.

Vacataires

L'intégration des vacataires à temps plein ne se fera pas aussi facilement en 1984-85 que l'année précédente. En effet, trois postes seulement sont mis à la disposition de l'université alors que la liste des intégrables en priorité comportait une quarantaine de noms. Qui plus est, par application de la loi Le Pors, l'un des trois premiers de liste ne pourra l'être parce qu'il n'est pas de nationalité française. Alors que la loi Savary prévoit l'égalité de statuts entre français et étrangers dans le personnel enseignant.

D'autre part, la diminution drastique du nombre des heures complémentaires accordées à l'université semble remettre en cause, pour l'année prochaine, l'alignement à 500 heures des intégrables qui avait pu être réalisé cette année.

A.T.O.S.

Une note du président de l'Université annonce que les personnels A.T.O.S. de l'université devront désormais accomplir un service hebdomadaire de 35 heures (9h - 12h 30 et 13h 30 17h), ces horaires étant aménageables en fonctions des nécessités de service, à condition d'en rendre compte au secrétaire général, et d'obtenir son accord.

Cette décision fait suite à des mesures ministérielles, notamment de gel des postes vacants et de blocage de toute attribution et valorisation de poste jusqu'à l'alignement de Paris VIII sur les horaires nationaux.

Cette mesure a été prise notamment pour "réduire les inégalités de situation" à l'intérieur de l'université, et "éviter la rupture du dialogue revendicatif avec le ministère". Elle devrait permettre, selon la direction de l'université, "un usage très amélioré, quantitativement et qualitativement, du potentiel administratif en direction des étudiants, et spécialement des étudiants travailleurs," en autorisant le maximum de souplesse. La possibilité d'une décharge de service pour formation permanente justifiée reste maintenue.

Rappelons que l'horaire des personnels dans l'université était jusqu'à présent de trente heures par semaine.

HEURES COMPLEMENTAIRES

Le ministère ayant annoncé que la dotation d'heures complémentaires pour l'année prochaine se ferait sur la base des normes GARACES, l'attribution de l'université devrait donc se situer autour de 40 000 heures au lieu de 77 000 cette année, le ministère tenant compte de l'augmentation des heures statutaires due à l'intégration de 90 chargés de cours.

Pour faire face à cette situation, la direction de l'université demande aux départements d'utiliser le mieux possible les enseignants en poste, et de développer l'échange de services pluridisciplinaire, permettant d'éviter les doubles emplois. Les heures complémentaires devraient n'être utilisées que pour répondre à des besoins spécifiques, d'ordre essentiellement qualitatif.

Un certain nombre de problèmes devraient néanmoins se poser dans plusieurs secteurs de l'université, notamment ceux où les intégrations n'ont pas été importantes, étant donné la date récente de l'organisation de ces enseignements. Un réserve d'heures a été établie pour répondre aux problèmes de transition, sur la base de priorités d'orientation.

EVENEMENTS

Problèmes de la vidéo

Depuis fin Mars, le centre vidéo est en blocage de fonctionnement. C'est à cette date en effet que P. Guilbaud, responsable technique et administratif du centre, constatant que les promesses de reclassement et d'augmentation du nombre du personnel n'étaient pas tenues, a décidé de démissionner de ses fonctions administratives. Ce qui n'implique pas qu'il démissionne de ses fonctions de responsable technique.

Les techniciens de fonctionnement du centre se considérant déjà comme sous-classés, n'ont pas accepté de prendre en sus une responsabilité administrative. Le fonctionnement du centre s'est donc trouvé bloqué.

Une première période de lutte active a culminé dans la semaine de diffusion des activités du centre, préparée en commun entre enseignants et techniciens, du 9 au 14 mai. Parallèlement, les techniciens ont assuré des stages de sensibilisation et d'initiation à la vidéo pour les membres du personnel de l'université.

Pendant cette période, la direction de l'université a entrepris des négociations au ministère avec M. Payan, pour demander le reclassement des personnels. La position de ce dernier a été que le ministère pouvait

difficilement accorder des reclassements à une université dont les personnels n'assuraient pas les horaires minimaux des fonctionnaires de leur catégorie, et dont les rapports d'inspection administrative étaient globalement défavorables.

Il a néanmoins laissé une ouverture : pour un reclassement exceptionnel de certains postes du centre vidéo si l'université acceptait de mettre à la disposition d'un projet d'unité de production interuniversitaire des postes et des personnes qui ont demandé leur mutation par ailleurs.

A la suite de ces propositions une entrevue entre les utilisateurs et la présidence de l'université, a entraîné un durcissement des positions. Le président a proposé qu'il y ait un resserrement de la finalité du centre et la mise en place d'une organisation pédagogique, a rappelé que les négociations en cours avaient des chances d'aboutir, mais qu'il souhaitait une reprise d'un fonctionnement minimal.

Quoi qu'il en soit, il semble exclu que le centre puisse recommencer à fonctionner d'une manière aussi ouverte (et surchargée) que par le passé et l'organisation d'une cohérence pédagogique et institutionnelle plus restreinte semble inévitable avec l'idée, peut-être d'une formation finalisée sur le thème de la création et de la communication vidéo.

Pour sortir ce conflit de l'impasse des discussions sont en cours entre J. Clancy (chargé de mission), les techniciens du service et les utilisateurs.

Jacques Clancy (chargé de mission)

Droit en grève

Une crise secoue le département de Droit depuis deux mois: issue d'une réaction ponctuelle, elle a eu l'intérêt de poser l'ensemble des problèmes du département, et de faire éclater un malaise qui couvait depuis deux ans.

Le problème est parti des examens: étant donné le nombre des participants, il se sont tenus dans les couloirs, sur des marches d'escaliers, etc... Les étudiants ont décidé une grève, qui s'est traduite entre autres par l'occupation du standard de l'université et du secrétariat du département.

A la suite d'un certain nombre d'A.G., d'entrevues et de réunions diverses, d'autres problèmes sont apparus liés à celui des examens : celui de la gestion démocratique du département, celui de la répartition des moyens entre le premier cycle et le second cycle [1]. A cela se sont mêlées des divergences de vue entre enseignants titulaires et chargés de cours.

Les étudiants ont élaboré un projet pédagogique pour la rentrée, qu'ils ont présenté aux enseignants titulaires, et qui devra faire l'objet d'une concertation dans une commission pédagogique paritaire, (enseignants, étudiants). Dans l'immédiat, le fonctionnement de

département notamment l'organisation des examens est assuré par J.M. Vincent, administrateur provisoire de l'U.E.R.

Une solution a été tentée pour débloquer légalement la situation : la constitution d'une U.E.R. de Droit. Cette création n'ayant pas été votée par les 2/3 des élus au conseil de l'université, une solution devra être trouvée dans le cadre institutionnel actuel. Elle n'est pas encore très claire.

REFLEXION SUR LA REUNION DU CONSEIL DU 16 JUIN

Dans le projet pédagogique pluridisciplinaire de la nouvelle loi d'orientation, une place importante est réservée aux disciplines juridiques, qui se voient ainsi confirmer leur vocation traditionnelle.

Le moment serait donc bien choisi pour que le département de Droit renouvelle son orientation. Encore conviendrait-il, dans cette perspective, que nul ne récuse une éventuelle "intégration". Soit par découragement, soit par suspicion.

Les tentatives infructueuses pour constituer une UER de Droit, et trouver ainsi un support légal aux activités de ce département montrent bien toutefois que le problème n'est pas réglé.

Et pourtant la démarche d'une communauté de juristes cherchant à se donner un statut afin de ne pas retomber dans l'arbitraire où l'a mené justement l'absence de règles de droit n'est pas contre nature.

M.A. ROUSSEAU (Animateur de la CPE)

[1] moyenne des inscrits par U.V. (au premier semestre 1982-83) en 1^o année: 267 en 4^o année: 23.

INFORMATIONS GENERALES

Relations internationales

"OUVERTURES INTERNATIONALES: L'ECLAT DES GRANDES" (1)

Après dix ans d'activités internationales, menées, au début, exclusivement par la volonté des enseignants - sans moyens particuliers - l'Université de Paris VIII figure aujourd'hui aux "Palmarès de l'Express/l'Etudiant" en 8ème position (sur 68 universités).

Même si les critères retenus pour cette enquête ne nous paraissent pas répondre particulièrement bien à la situation de notre Université, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir la reconnaissance de nos efforts et d'en éprouver une certaine fierté.

Depuis quatre ans environ la "Coopération Internationale" de notre Université, constitue une part importante de nos activités. Qui dit "Relations Internationales" ne veut pas dire échanges/visite d'enseignants pour une période plus ou moins longues pour une série de conférences ou pour un "tourisme-académique", mais l'élaboration d'un programme commun d'enseignement ou de recherches entre un groupe d'enseignants/chercheurs de notre Université et un autre groupe d'une Université Etrangère particulièrement intéressé par nos projets ou vice versa.

La préparation de ces programmes ainsi que leur réalisation demandent des réunions de bilan, des séances de travail sur place et des séries d'enseignement dans les établissements concernés pour lesquels également la participation des étudiants peut être sollicitée.

Les conditions financières et les modalités de participation à ces activités sont variables et dépendent des sources de financement. Il est, en effet, aujourd'hui évident que "l'éclat des grandes" dépendent essentiellement de leur volonté et de leur dynamisme pour la recherche de... subvention.

Des organismes internationaux, Ministère des Relations Extérieures, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture, Ministère de l'Education Nationale, C. N. R. S., Fondations Privées ou semi-publiques - tous peuvent être intéressés par un projet de recherches et/ou d'enseignement dans un domaine précis et éventuellement se déclarer prêts pour son financement.

C'est ainsi qu'un accord de coopération portant sur l'enseignement en Urbanisme, avec l'Ecole Africaine et Mauricienne d'Architecture et d'Urbanisme de Lomé (TOGO) a obtenu une subvention importante du Ministère de la Coopération pour sa réalisation. Dans le même cadre Paris VIII reçoit du 18 juin au 22 juillet cinq étudiants africains pour lesquels des différents stages ont été organisés.

Les départements de Musique, et d'Italien, pour un accord d'enseignement en commun avec les universités de Bologne et Florence, (Italie) ont obtenu des moyens financiers de la Communauté Européenne et préparent activement l'échange des étudiants pour un séminaire en France et en Italie.

Le projet d'échanges d'étudiants avec les universités américaines (C. U. N. Y. et Berkeley) sous l'impulsion du D. E. P. A. a trouvé des solutions financières multiples: Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère des Relations Extérieures, Fonds privés, etc. [2]

Un autre accord du D.E.P.A. avec l'Université Autonome de Saint Domingue a été négocié, de telle

manière que tous les frais de transport et d'hébergement sont à la charge de l'Université qui invite. En contrepartie un poste de lecteur, ici à Paris VIII est mis à la disposition de l'U. A. S. D. annuellement.

Une autre possibilité est la prise en charge totale d'un accord de coopération par le Ministère des Relations Extérieures, et des Autorités Etrangères, comme nous l'avions obtenu pour l'Université de Constantine, Algérie qui, par les experts des deux pays concernés avait été classé prioritaire, (Géographie et Urbanisme, Sciences de l'Education et Psychologie).

D'autres accords, par contre, dont l'Université a reconnu l'intérêt et l'importance, ne sont pas forcément reconnus comme prioritaires par les instances intergouvernementales et doivent se "débrouiller" autrement : à savoir un dossier soumis annuellement à notre Ministère de tutelle qui accorde à Paris VIII, un budget global à partager entre tous ceux qui n'ont pu trouver des moyens par ailleurs.

C'est ainsi que grâce au Ministère de l'Education Nationale, il a été possible d'envoyer plusieurs enseignants à l'Institut des Langues Etrangères de Xi'An, en Chine Populaire, que le Département d'Economie Politique a pu conclure des accords de coopération avec des organismes latino-américains à Costa-Rica, avec l'Université Nationale de Colombie à Medellín, et le Département de Géographie a pu amorcer des contacts avec l'Institut de Géographie de Moscou, dans le domaine de l'écologie.

Ce ne sont que des exemples: Paris VIII est actuellement sous contrat avec une vingtaine d'universités étrangères (chiffres variable en fonction des subventions accordées, par exemple, par la Communauté Européenne annuellement) et prépare, selon le rythme des enseignants responsables une quinzaine d'autres. Quelques uns n'aboutiront peut-être jamais - d'autres très rapidement - tout dépend de notre dynamisme pour la défense d'un projet.

Dans un prochain numéro, nous publierons la liste précise des universités étrangères avec lesquelles nous sommes régulièrement en liaison.

Elsa ROLLWAGEN

(1) Titre: L'Etudiant, n° 36 juin 1983, Palmares 1983 l'Etudiant/L'Express.

[2] On trouvera tous les renseignements pratiques sur ce programme d'échange dans le guide de l'étudiant (page 97).

DATE DE FERMETURE DE L'UNIVERSITE :

DU LUNDI 1^{er} AOUT 1983 INCLUS AU
MARDI 16 AOUT 1983 AU MATIN

RENTREE UNIVERSITAIRE 1983-1984 :

Date de reprise des cours :

Lundi 10 octobre 1983.

INFORMATIONS GENERALES

L'université en chiffres

Quelques chiffres bruts pour présenter l'état des effectifs pour l'année 82-83.

Total des inscrits au 25.02.83 = 25 276

dont 19 413 en réinscription, soit 76,8 %
5 827 en 1^{ère} inscription, soit 23,2 %

BACHELIERS	TOTAL	14 296	66,62 %
	1 ^{ère} INS.	4 152	71,25 %
NON-BACHEL.	TOTAL	7 164	33,38 %
	1 ^{ère} INS.	1 392	23,88 %
NON-CODES	TOTAL	3 816	15,09 %
	1 ^{ère} INS.	283	4,85 %
FRANCAIS	TOTAL	14 711	58,20 %
	1 ^{ère} INS.	3 502	60,09 %
ETRANGERS	TOTAL	10 565	41,80 %
	1 ^{ère} INS.	2 128	37,72 %

SALARIES [PLEIN TEMPS + TEMPS PARTIEL]	12 684	50,93 %
NON-SALARIES	9 208	36,97 %
DEMANDEURS D'EMPLOI	3 012	12,09 %

N.B. - la différence trouvée sur les totaux et des % réside dans les non codés.

De l'étude comparative menée sur l'évolution de la population étudiante des cinq dernières années, en ce qui concerne les taux d'inscription globale et de renouvellement de 1^{ère} inscription, les catégories bacheliers / non bacheliers, français / étrangers, salariés / demandeurs d'emploi, nous pouvons présenter les quelques éléments suivants :

On observe une diminution constante, d'une année sur l'autre du nombre global des inscrits de 32 374 étudiants inscrits en 78/79 à 25 276 le sont en 82/83.

Depuis 78/79 le nombre des étudiants en première inscription tourne autour de 30 % du total des inscrits - (Une exception l'année 80/81 = 22 %) - Mais on constate de nouveau une baisse cette année 82/83 où les taux des 1^{ères} inscriptions a été de 23 %.

Les nouveaux inscrits s'orientent régulièrement à plus de 75 % en 1^{ère} année de 1^{er} cycle, mais ce fort pourcentage diminue également en 82/83 : 70 %.

Il résulte de ces deux baisses cumulées, enregistrées sur les 1^{ères} inscriptions et sur les inscriptions en 1^{ère} année de 1^{er} cycle (qui peuvent comprendre également le report de quelques réinscriptions), un taux global faible : 19 % d'inscrits en 1^{ère} année de 1^{er} cycle sur la totalité des étudiants pour cette année 82/83 contre 30 %, en moyenne, les années précédentes.

L'évolution du nombre de bacheliers et non-bacheliers est difficile à évaluer compte tenu du fort pourcentage de non codés (entre 15 et 30 %).

Citons les chiffres de cette année où une très nette correction semble avoir été apportée - 4,85 % de non codés seulement :

- bacheliers 71,25 %
- non bacheliers 23,90 %

Les départements qui attirent le plus grand nombre de non-bacheliers (+ de 30 %) en 1^{ère} inscription sont :

Animation Socio-Culturelle	44 %
Arabe	43 %
Economie Politique	37 %
Chinois	35 %
Anglais	34 %
Arts Plastiques	31 %
Histoire	30 %

Quelques départements ont moins de 10 % de non-bacheliers :

Maths	4 %
MASS	5 %
Psychanalyse	5 %
Linguistique	5,5 %

La moyenne des non-bacheliers dans les autres départements se situe entre 20 et 30 %.

La répartition entre français 58 % et étrangers reste sensiblement la même depuis 78/79 sur le total des inscrits, avec toutefois une légère tendance à la baisse des étudiants étrangers, surtout sensible sur les premières inscriptions :

78/79	79/80	80/81	81/82	82/83
36,33%	34,58%	24,05%	32,52%	38,6%

Le redressement observé pour l'année 82/83 correspond à la mise en place d'un ESEU exceptionnel cette année.

La proportion d'étudiants salariés (y compris à temps partiel), en moyenne 50 %, augmente régulièrement de même que les demandeurs d'emploi, en moyenne 7 %, mais une très nette augmentation se fait sentir cette année : 12 %.

Cette "photographie" très grossière de la population étudiante aurait besoin, bien sur, d'être peaufinée dans tous les domaines - Reste à faire également une étude plus fine sur les taux de renouvellement des départements, les réorientations en cours d'étude, les choix des nouveaux inscrits, qui fera peut-être l'objet d'une présentation dans les prochains numéros du journal.

Marie-Christine LAMICHE
Anne-Marie LANGE

INFORMATIONS GENERALES

Paru au B.O.

Paru au J.O.

ALLOCATIONS D'ETUDES

- B.O. n°21 du 26 mai 1983 : Circulaire n°83-206 du 20 mai 1983 concernant les conditions d'attribution des allocations d'études de première année de troisième cycle.

Les allocations d'études de première année de troisième cycle sont destinées aux étudiants préparant un diplôme d'études approfondies (DEA) ou un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) sur le territoire national.

BOURSES

- B.O. n°19 du 12 mai 1983 : circulaire n°83-192 du 4 mai 1983 concernant les bourses d'enseignement supérieur sur les critères sociaux. Attribution pour l'année universitaire 1983-1984.

FORMATION CONTINUE

b) Note de service n° 83-194 du 4 mai 1983 concernant l'enseignement supérieur dans le nouveau contexte de la formation professionnelle continue : situation, mesures à envisager, moyens disponibles, concernant d'une part, le droit de congé individuel à la formation professionnelle. Ces nouvelles mesures permettront à un plus grand nombre de salariés de bénéficier des dispositions relatives au congé formation qui n'avaient pas connu jusqu'alors tout le développement escompté.

L'ensemble de tous les moyens de nature diverse indiqué dans cette note de service, à pour objectif d'aider à l'ouverture des filières de formation au public de la formation continue et de mobiliser l'enseignement supérieur pour la réalisation des orientations nationales de la formation professionnelle.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

- B.O. n° 23 du 9 juin 1983 : circulaire n° 83-221 du 30 mai 1983 relative aux possibilités de travail à temps partiel pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur (enseignants et administratifs). Cette circulaire porte application des deux décrets du 20 juillet 1982.

Ces textes, ainsi que tous ceux qui paraissent régulièrement au B.O. et au J.O. sont disponibles au S.I.C.

ELECTRA
Exposition au Musée d'Art Moderne
de la ville de PARIS
Décembre 1983

Avec la contribution de :
F. POPPER (arts plastiques)
E. COUCHOT (A.T.I.)

CONSEIL SUPERIEUR DES UNIVERSITES.

- J.O. du 14 avril 1983 n°87 : Décret n°83-299 du 13 avril 1983

Le conseil supérieur des universités se prononce, dans les conditions prévues par les statuts particuliers et par les dispositions du présent décret, sur les mesures individuelles relatives au recrutement et à la carrière des professeurs des universités, des Maîtres de Conférences agrégés, des professeurs titulaires du premier et du deuxième grade de chirurgie dentaire, des Maîtres-assistants et des chefs de travaux.

Ce décret porte abrogation du décret n°82-740 du 20 août 1982.

COMMISSIONS DE SPECIALITES.

- J.O. du 20 mai 1983 n°116 portant abrogation du décret n°82-740 du 20 août 1982 : Décret n°83-399 du 18 mai. Les commissions de spécialité et d'établissement sont instituées dans les universités, elles se prononcent dans les conditions prévues par les statuts particuliers, sur les mesures individuelles relatives aux professeurs, aux Maîtres-Assistants ou chefs de travaux et aux assistants. Elles exercent notamment les compétences dévolues aux commissions administratives paritaires par les articles 19 et 48 de l'ordonnance du 4 février 1959 susvisée ainsi que les attributions fixées par le présent décret.

Elles ont également compétence pour les mesures individuelles relatives au recrutement des personnels d'enseignement et de recherche non titulaires de niveau équivalent.

ASSISTANTS

- J.O. du 10 avril 1983 n°84 : Décret n°83-287 du 8 avril 1983 portant statut particulier du corps des assistants des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion et des disciplines littéraires et de sciences humaines.

TITULARISATION

- J.O. du 14 juin 83 : Loi n° 83-481 du 11 juin 83 définissant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'Etat et de ses établissements publics et autorisant l'intégration des agents non titulaires occupant de tels emplois.

COLLOQUES - EXPO

=====

ELECTRICITE-ELECTRONIQUE ET CIVILISATION

6 au 9 décembre 1983

Palais des Congrès.

Organisé par le Centre de Recherche sur la culture technique pour le centenaire de la Société des électriciens, des électroniciens et des radioélectriciens.

INFORMATIONS GENERALES

Elections : Conseil

C.H.S.

Des élections partielles au Conseil de l'Université se sont tenues le lundi 6 juin pour pourvoir 4 sièges dans le collège des ATOS. Elles ont donné les résultats suivants :

inscrits : 423
votants : 118
liste S.N.P.E.S.B.-C.G.T. : 97 voix
blancs : 20
nuls : 1

Sont élus :
Danielle MITTELETTE
(personnel administratif)
Marie-Louise AZZOUG
(personnel technique)
Patrick SERAFINO
(personnel ouvrier et de service)
Chantal DAUTRICHE
(personnel de bibliothèque)

Des élections au CHS se sont déroulées en même temps pour les ATOS et les enseignants et ont donné les résultats suivants :

ATOS :
inscrits : 423
votants : 118
liste S.N.P.E.S.B.-C.G.T. : 92 voix
blancs : 25
nuls : 1

ENSEIGNANTS :
inscrits : 989
votants : 7
blancs et nuls : 0

Le Bureau du Conseil a également désigné les cinq représentants de l'administration (16 mai 83).

Bureau du conseil

Des élections des personnels ATOS au Bureau du Conseil se sont déroulées lors du Conseil d'Université du 16 juin 1983.

Sont élus(es) :
Danielle MITTELETTE
Patrick SERAFINO
Maryl AZZOUG

Pour : 51
Contre : 0
Abstentions : 5

COMPOSITION DU CHS :

- 1) le médecin de prévention
- 2) les membres de l'administration : MM. DUMAS, NOVAK, PINAZZI, RENZI, SAUREL.
- 3) Personnels :
 - administratif :
Rosette ESCARRAS, Marie GUICHARD,
Sylvie AZZOUG, Joséphine MARTIN, Annie BLONDEAU,
Michelle JACQUET.
suppléants : Jean-Louis TENIER,
Marie-Louise AZZOUG.
 - enseignants :
François MELLET, Renaud ZUPPINGER,
Pierre CADIOT.
- 4) étudiants :
MM. Yves BORDES et Gérard GORON.

Emmenagements

La cellule d'information et d'orientation vient d'emménager dans l'ancienne salle de Musique (D 084), à droite de l'entrée dans le hall, (tel. 14-38 et 14-39) ; elle se trouve ainsi en face de la nouvelle salle de l'accueil, construite dans le hall, à l'emplacement prévu pour l'extension de la cafeteria.

Avec l'installation probable de la boutique des Presses Universitaires de Vincennes dans la salle construite sous l'amphi 4 (à côté de l'Animatec), se trouvera réalisé un ensemble de fonctions d'accueil et de contact avec l'extérieur, auparavant trop dispersées.

Pour une meilleure circulation de l'information il serait souhaitable que les départements organisant des colloques ou toutes autres manifestations, ainsi que les personnes ayant connaissance de manifestations, expo etc... pouvant intéresser les usagers de l'Université, pensent à transmettre les projets à :

Marie Christine Lamiche
Bâtiment G. bureau 215 poste 16.10
Un calendrier qui essaye d'être à jour et les renseignements que l'on peut disposer sur ces colloques sont mis à la disposition de tous.